

POLITIQUE

LA MISE EN PLACE DES

PROVENCE — CÔTE D'AZUR : la sécession des Alpes-Maritimes

Le conseil régional Provence-Côte d'Azur est composé de quatre-vingt-treize membres dont quatre-vingt-cinq seulement ont été désignés ou doivent en faire partie de droit. Le conseil général des Alpes-Maritimes, par une motion votée à l'unanimité (les six élus communistes ne prenant pas part au scrutin) a en effet refusé le 3 octobre de désigner ses quatre représentants. La municipalité de Nice (trois délégués) avait fait de même par une délibération en date du 14 septembre. Celle de Cannes (un délégué) s'est abstenue de toute décision. En revanche, M. Pierre Merli, (centre gauche), maire d'Antibes, conseiller général, et M. Hervé de Fontmichel (C.D.P.), maire de Grasse, conseiller général, bien que s'étant associés à la décision de l'assemblée départementale, représenteront leurs municipalités respectives au sein du conseil régional.

Compte tenu de ces absences, le conseil régional se décompose politiquement de la façon suivante : P.S., 35 ; P.C., 15 ; radicaux de gauche, 4 ; divers gau-

che, 7 ; divers modérés favorables à l'opposition, 5 ; réformateurs, 2 ; républicains indépendants, 1 ; U.D.R., 7 ; C.D.P., 3 ; Centre démocrate, 2 ; indépendants et divers modérés favorables à la majorité, 4.

Selon cette répartition, la gauche non communiste manquerait la majorité absolue d'un siège. Mais il ne fait aucun doute que la présidence reviendra à un socialiste et plus que probablement à M. Gaston Defferre, même si, pour le moment, le maire de Marseille ne s'est pas déclaré candidat.

Le problème majeur de cette région reste la volonté de sécession manifestée par les Alpes-Maritimes, qui désirent s'ériger en région autonome Côte d'Azur (*le Monde* du 28 novembre). Dès 1968, à la question posée par le journal *Nice-Matin* : « Êtes-vous favorable à la création d'une région Côte d'Azur autonome ou à son maintien dans un cadre plus vaste ? », la quasi-totalité des élus et des représentants des organisations socio-professionnelles du département avaient

répondu en marquant leur préférence pour l'autonomie, confirmant ainsi une motion votée à la même date (le 12 octobre 1968) par le conseil général.

Les partisans de la région Côte d'Azur font valoir que l'Alsace n'est pas plus grande et que le Limousin est moins peuplé que le seul département des Alpes-Maritimes et ils se réfèrent surtout à l'exemple de la Corse. Mais le grief majeur a trait à la ventilation des crédits régionaux, qui est estimée par trop favorable à la métropole marseillaise. Ainsi M. Jacques Médecin, député réformateur, maire de Nice, devenu président du conseil général, qui est avec M. Bernard Cornut-Gentille (divers gauche), maire de Cannes l'un des plus farouches « sécessionnistes », déclarait le 8 juin 1971 : « Lorsque l'Etat subventionnait directement l'auto-route urbaine sud de Nice, nous bénéficions de 10 millions de francs de crédits par an. Depuis que ces crédits passent par la région, nous n'avons plus que 7 millions... »

GUY PORTE.